

www.e-rara.ch

**Traité Des Différentes Sortes De Preuves Qui Servent À Établir La Vérité
De L'Histoire**

Griffet, Henri

A Liege, M.DCC.LXIX

Zentralbibliothek Zürich

Shelf Mark: RI 110

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-54262>

Chapitre III. Des historiens qui attribuent les faits et les actions dont ils parlent, à des causes ou à des motifs dont ils n'ont aucune connoissance.

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelnformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

C H A P I T R E III.

*Des Historiens qui attribuent les faits
& les actions dont ils parlent, à des
causes ou à des motifs dont ils n'ont
aucune connoissance.*

LA plupart des grands événements que nous lisons dans l'Histoire, sont assez connus; mais il arrive souvent que les causes en sont cachées. On fait quelles ont été les actions éclatantes des personnages illustres qui ont gouverné les Nations; mais on ne connoît pas toujours les motifs qui les ont fait agir. Défiez-vous donc des Historiens qui ne les ont connus que par des conjectures, ou qui n'en ont jugé que sur des apparences trompeuses, qu'ils ont la hardiesse de donner pour des vérités. Il n'y a de place dans l'Histoire que pour le vrai; & tout ce qui n'est que vraisemblable, doit être renvoyé aux espaces imaginaires des Romains & des fictions poétiques.

Un Historien fidele à la vérité, ne doit donc jamais remonter à la cause des événements, ni aux motifs des actions qu'il expose, à moins qu'il n'ait en main des preuves certaines de ce qu'il avance; telles que

font, par rapport aux motifs de la guerre & aux négociations de la Paix, les Lettres des Ministres qui ont eu le plus de part à la confiance des Princes. C'est ainsi que l'on découvre les vues d'Henri IV dans l'affaire du Marquisat de Saluces, & dans celle de son absolution, par les Lettres du Cardinal d'Osât, & par celles du Cardinal du Péron; les causes & les motifs de la Paix de Westphalie, par les Dépêches du Cardinal Mazarin, & par celles des Plénipotentiaires qui traitoient à Munster & à Osnabruk; les vrais desseins de la France à la Paix des Pyrénées, par celles que le Cardinal Mazarin, qui négocioit avec Dom Louis de Haro, écrivoit à la Reine mere, & à M. le Tellier, pour leur rendre compte de ce qui se passoit aux Conférences.

Un Historien qui travaille sur de pareils monuments, ne doit pas craindre de se tromper, ni de donner au Public des faussetés & des mensonges pour des réalités.

Mais que peut-on penser d'un homme qui, en écrivant l'Histoire, croit pouvoir pénétrer, par des conjectures & par des soupçons souvent imaginaires, jusques dans l'intérieur du Cabinet des Princes, qui ne peut être bien connu que par ceux qui y sont admis?

„ La plupart des réflexions politiques

„ de nos Historiens, dit le Pere Daniel,
„ sont fondées sur les événements, & je
„ n'y ajoute beaucoup de foi, que lorsque
„ j'ai des preuves qu'ils ont été bien in-
„ formés des secrets du Cabinet; chose
„ très-rare à l'égard de ces Ecrivains qui
„ n'ont été ni du Conseil, ni dans les Né-
„ gociations, ni dans les Armées de ces
„ temps-là.

Charles
IX, pag.
469.

Quelle confiance en effet peut-on prendre dans un Historien qui, n'étant jamais sorti de son cabinet ou de son Cloître, prétend nous dévoiler, par ses propres lumières, les mystères les plus cachés de la politique d'un Prince qu'il n'a jamais vu, & dont la Cour & le Conseil ont toujours été pour lui un sanctuaire inaccessible? Il a pu savoir les faits qui ont été publics, mais il n'en connoît pas les causes secrètes; il est donc obligé de les tirer de son propre fonds: il nous les débite telles qu'il les a imaginées, & il met hardiment sur le compte des Princes & des Ministres, des motifs auxquels ils n'ont jamais pensé: il attribue à des vues d'intérêt très-vastes ou très-subtiles, à des réflexions très-profondes & très-complicquées, des résolutions qui auront souvent été prises par hazard ou par caprice.

Les Italiens, qui ont tous un goût naturel

pour les raffinements de la politique, sont souvent tombés dans ce défaut. Le Public, de son côté, assez porté de lui-même à deviner les motifs qui font agir les Princes & les Ministres, en imagine quelquefois qui paroissent si plausibles, qu'un Historien a besoin d'être extrêmement sur ses gardes pour ne s'y pas méprendre : la vraisemblance qu'il y trouve, le frappe & le fait ; & il la prend pour la vérité, quoiqu'elle n'en soit que l'ombre.

On lit, par exemple, dans la plupart des Historiens, que Frédéric-Henri, Prince d'Orange, pendant la campagne de 1645, qu'il fit conjointement avec les François, borna ses conquêtes à la prise de Hulst, sans vouloir entreprendre le siege d'Anvers ; parce que, selon le Traité d'alliance, Hulst devoit rester à la Hollande ; & que les conquêtes que l'on feroit en Flandres, devoient appartenir à la France, dont les Etats-Généraux des Provinces-Unies craignoient le voisinage & l'agrandissement.

Cette crainte, qui paroît en effet fort vraisemblable, fut, dit-on, la véritable cause de son inaction. Mais ce Prince en apporte une raison toute différente dans ses Mémoires, qui sont certainement de lui, puisque Guillaume III, qui fut Roi d'Angleterre, son petit-fils, en avoit prêté

le manuscrit au Comte d'Estrade, en l'assurant que c'étoit l'ouvrage de son grand-pere.

Or Frédéric-Henri dit positivement dans ces Mémoires, qu'il ne tint pas à lui que l'on ne fît le siege d'Anvers, & qu'il le proposa aux Maréchaux de Gassion & de Rantzau, qui commandoient les Troupes Françoises; mais qu'ils ne voulurent pas y consentir, dans la crainte que, pendant que l'Armée seroit occupée à ce siege, les Espagnols ne leur enlevassent les conquêtes qu'ils avoient faites sur la Lys. Ce ne furent donc point les Etats-Généraux qui s'opposèrent à cette entreprise; car qui pouvoit mieux nous répondre de leurs véritables sentiments, que Frédéric-Henri, Prince d'Orange? Dira-t-on qu'il n'a pas voulu les accuser dans ses Mémoires, pour ne pas trahir le secret de la République? mais ne l'auroit-il pas gardé, en rendant simplement compte de ce qui s'étoit passé au siege de Hulst, sans rien dire de celui d'Anvers, qui ne fut point entrepris.

Ses Mémoires ont d'ailleurs un grand air de sincérité; il se contente le plus souvent d'exposer les faits; & ce seroit le seul endroit où il auroit déguisé la vérité, au risque d'être défavoué par les deux Maréchaux de France qui commandoient avec lui.

On voit par cet exemple, combien un Historien doit être réservé à marquer la cause des événements sur ses propres conjectures, & même sur celles du Public, quelque vraisemblables qu'elles puissent lui paroître. En voici deux autres exemples pris de deux événements encore plus remarquables du regne de Louis XIV.

Lorsque ce Monarque signa le *Traité de Riswick*, les grandes victoires qu'il avoit remportées, & les conquêtes qu'il avoit faites en personne, ou par ses Généraux, l'avoient mis en état de faire la paix à des conditions beaucoup plus avantageuses; il pouvoit au moins garder une partie des Villes conquises; il les rendit toutes. On fut fort surpris en France, & l'on en murmura, lorsque l'on vit un Roi vainqueur faire la paix comme s'il eût été vaincu. Chacun voulut savoir ou deviner les raisons d'une condescendance qui paroissoit si opposée à son caractère & au système politique de sa conduite passée.

On prétendit que les vues qu'il avoit dès-lors sur la succession de Charles II, Roi d'Espagne, qui n'avoit point d'enfants, & l'espérance de le gagner, en le rendant l'arbitre des conditions de la Paix, furent le vrai motif qui déterminâ Louis XIV à signer un *Traité* qui paroissoit si contraire à ses

intérêts. On dit que sa sagesse & sa prévoyance lui firent tout céder dans le présent, pour gagner davantage dans l'avenir; & que loin de diminuer sa gloire & sa puissance par les Places qu'il abandonnoit, il se préparoit, par toutes ces cessions, une augmentation de puissance infiniment plus grande que celle qu'il consentoit à perdre.

On lit dans une Vie très-apocryphe du Maréchal de Berwick, que le Roi Jacques II, son pere, qui demouroit alors à St. Germain, lui dit, qu'il alloit être abandonné à cause des vues que le Roi de France avoit sur la succession du Roi d'Espagne; mais il n'est nullement vraisemblable que le Roi Jacques II ait tenu un pareil discours au Maréchal de Berwick; & s'il l'avoit tenu, il s'ensuivroit que ce Prince, retiré à St. Germain, étoit bien mal informé de ce qui se passoit dans le Cabinet de Versailles: car il est certain que le dessein de ménager le Roi d'Espagne, pour le rendre favorable à la Maison de France, à l'égard de sa succession, n'entra pour rien dans les motifs qui firent conclure la Paix de Riswick.

On lit dans les Mémoires de M. de Torci, que ce fut une Paix *précipitée par le desir de soulager le Royaume.* Ce seul mot, sorti de la plume d'un Ministre très-

instruit, très-véridique, & très-désintéressé, suffit pour détruire toutes les conjectures de ceux qui veulent deviner le secret des affaires, dont ils ne connoissent que les dehors.

La guerre avoit coûté des sommes immenses : l'Europe s'étoit réunie pour abattre la puissance de Louis XIV; il s'étoit vu obligé de soutenir un fardeau que les Alliés partageoient entr'eux : les dépenses avoient été si énormes, que toutes les ressources étoient épuisées. Madame de Maintenon desiroit la paix; les Ministres la conseilloyent; le Contrôleur-Général la demandoit; le Roi donna ordre à ses Ministres de la conclure le plutôt qu'il seroit possible : il étoit ferme dans ses volontés, & toujours obéi sans retardement. Par-là, comme il est arrivé plus d'une fois, les Puissances alliées qui se déterminoient plus lentement, regagnerent par leur patience ce qu'elles avoient perdu par leur foiblesse.

On ne s'est pas moins trompé sur les motifs qui déterminèrent dans la suite le Roi d'Espagne à nommer Philippe de France, Duc d'Anjou, héritier de tous ses Etats, par un Testament daté du 2 Octobre 1700.

On fait aujourd'hui que ce Testament, qui donna, en un trait de plume, à la Maison de France, plus de Pays qu'elle n'en

sulté secrètement le Cardinal Porto-Carre-ro, le Chanoine Urraca, quelques Juris-consultes Espagnols & Italiens, & quel-ques Grands d'Espagne, qui tous furent d'avis qu'il étoit de sa justice d'appeller à sa succession les Descendants de la fille ai-née du feu Roi son pere. Avant que de se déterminer, il voulut encore avoir la déci-sion du Pape Innocent XII, auquel il écri-vit de sa propre main, le 18 Juin 1700, pour le consulter.

Le Pape, avant que de lui répondre sur une affaire de cette conséquence, consulta lui-même trois Cardinaux; savoir, le Car-dinal Albani, qui lui succéda, & prit le nom de Clément XI; le Cardinal Spada, & le Cardinal Spinola Sancesareo, dont les avis ne furent point différens de ceux qu'on avoit déjà donnés au Roi d'Espagne. Cette affaire fut donc examinée à Rome, comme un cas de conscience, & la réponse du Pape acheva de fixer les irrésolutions du Monarque Espagnol, Prince extrêmement religieux, qui, dans tout ce qui lui paroif-soit intéresser sa conscience, portoit la dé-licateffe jusqu'au scrupule.

Toutes ces consultations avoient été te-nues fort secretes. Louis XIV ne laissa pas d'être informé de la réponse du Pape, par le Cardinal de Janson, qui étoit alors son

auroit acquis en deux siècles de guerre, ne fut ni sollicité, ni même suggéré par Louis XIV, ni par aucun de ses Ministres, comme plusieurs Historiens l'ont assuré, & comme les Ecrivains du parti contraire ont affecté de le publier. On fait que le Marquis d'Harcourt, depuis Maréchal de France, qui fut Ambassadeur en Espagne sur la fin du regne de Charles II, ne fut jamais chargé de faire aucune démarche pour engager ce Monarque, ni par lui-même, ni par aucune autre personne, de faire un Testament en faveur d'un Prince de la Maison de France; qu'il n'en est pas dit un seul mot, ni dans ses instructions, ni dans les dépêches qu'il recevoit de sa Cour, ni dans celles qu'il y envoya depuis le commencement de son ambassade jusqu'à la fin.

Il est vrai que pendant les trois années qu'elle dura, il se rendit très-agréable au Roi, à la Cour d'Espagne, & à toute la Nation Espagnole en général, par les belles qualités qu'il avoit reçues de la nature, sans que la politique y eût aucune part. Il plut beaucoup à tous ceux qui le connurent, parce qu'il étoit fait pour plaire, lors même qu'il ne cherchoit pas à séduire. Il est donc avéré que ce Testament ne fut proprement l'effet d'aucune intrigue. Le Roi, avant que de le signer, avoit con-

Ministre auprès du St. Siege, l'homme du monde le plus attentif, le plus pénétrant, & le mieux instruit de tout ce qui se passoit à la Cour de Rome.

Tous ces faits, qui sont aujourd'hui reconnus pour vrais & incontestables, feront tomber dans le mépris ou dans l'oubli, les vaines conjectures de ces Ecrivains passionnés, ou mal instruits, qui ont dit tant de fois, sans le savoir, que ce Testament avoit été ménagé depuis long-temps par la Cour de France, & qu'elle avoit employé des sommes immenses pour acheter un Acte si précieux & si utile à la Maison de Bourbon.

On a voulu juger de la cause, que l'on ne connoissoit pas, par la grandeur de l'effet que l'on a connu; & l'on n'a pu se persuader qu'un Acte si avantageux à la France, n'eût pas été préparé & suggéré de longue main, par tous les ressorts de la politique la plus active. On a publié que Louis XIV l'avoit acheté par des sommes immenses, & cette fausse idée a été l'unique fondement de ces vaines conjectures.

On n'a pas fait réflexion qu'avant la mort de Charles II, la France comptoit sur l'exécution du dernier Traité de partage, & qu'elle n'attendoit rien de la volonté d'un Prince irrésolu, que l'on croyoit capable de révoquer, d'un moment à l'autre, un

Acte qu'on lui auroit fait signer. On n'auroit eu garde de payer si cher une signature, que l'on savoit être sujette à tant de variations & d'inconstances.

Voilà deux faits bien constants & bien avérés, qui font voir à quel point un Historien doit être circonspect à rapporter les motifs qui déterminent les résolutions des Souverains, quand on n'a pas en main de quoi les prouver par leur propre témoignage, ou par celui des Ministres qui les ont conseillés & dirigés dans leurs affaires.

Remarquez cependant qu'il n'est pas toujours sûr d'en juger par les Pièces qu'ils rendent eux-mêmes publiques, & qui ne contiennent pas leurs véritables sentiments, lorsqu'un grand intérêt les oblige à les dissimuler. Défiez-vous donc de ces manifestes & de ces déclarations de guerre, où chacun cherche à justifier sa conduite dans l'esprit des Peuples, en exposant les raisons qui ont obligé à prendre les armes: ces raisons ne sont souvent que des prétextes, dont il n'est pas facile à un Historien de faire le discernement. On s'efforce dans ces sortes de Pièces, de mettre de son côté le droit & la justice, quoiqu'il soit évident que dans une si grande opposition d'intérêts & de sentiments, il est impossible que les deux causes soient également justes.

Que doit donc faire un Historien, en rapportant le sujet de ces grandes & importantes querelles, qui divisent les Rois & les Nations? Il ne peut mieux faire que de rapporter fidèlement ce qui a été publié de part & d'autre, en laissant la liberté d'en juger à ses Lecteurs; ou plutôt à la postérité, quand elle sera plus instruite qu'il ne peut l'être, de la vérité des accusations réciproques, dont ces manifestes sont remplis.

Qui n'eût cru, par exemple, du temps de Louis XIII, en lisant le Manifeste que Gaston, Duc d'Orléans, fit publier en 1632, pour exposer les raisons qui le déterminèrent à sortir du Royaume, que le vrai motif de sa retraite fût le mécontentement qu'il avoit de ce que le Cardinal de Richelieu avoit fait trancher la tête au Maréchal de Montmorency, malgré la parole positive que Bullion avoit donnée à Monsieur, de la part du Cardinal, que le Maréchal auroit sa grace? Ce Prince l'assure si positivement dans son Manifeste, que tout le monde en fut persuadé. Tous les Seigneurs de ce temps-là, qui nous ont laissé des Mémoires, le disent expressément; & il y a encore aujourd'hui des Historiens qui le répètent. Ils avouent que cette grace ne fut point stipulée dans le Traité de Besiers, dont M. de Bullion avoit été l'entremet-

teur; mais ils prétendent qu'elle lui avoit été promise de vive voix; & ils ajoutent, que *ce n'est pas agir avec grandeur, que de tromper les malheureux & les foibles.*

Il est certain que, lorsque Gaston signa ce Traité, il étoit du nombre *des malheureux & des foibles*: mais on fait aujourd'hui, qu'il est faux qu'il ait été trompé par Bullion & par le Cardinal; les Lettres humbles & soumises qu'il écrivit au Roi & au Cardinal de Richelieu, pour demander la grace du Maréchal de Montmorency, sans oser parler, même indirectement, de cette parole positive qu'il publia ensuite qu'on lui avoit donnée, en font une preuve sans réplique. Le vrai motif de sa retraite dans les Pays-Bas, fut uniquement la crainte très bien fondée de Puilaurens, son favori, qui le gouvernoit; dont l'amnistie n'avoit été comprise dans le Traité de Besiers, que sous la condition expresse qu'il découvrirait au Cardinal tout ce qui s'étoit fait contre le service du Roi dans le parti de Monsieur; sans quoi il étoit déclaré déchu du pardon que l'on lui accordoit. Or, il n'avoit pas découvert le mariage de Monsieur avec la Princesse Marguerite de Lorraine, qui étoit encore fort secret, dont on avoit seulement quelque soupçon, &

sur lequel il avoit été spécialement interrogé, parce que le Cardinal desiroit extrêmement d'en savoir la vérité; il ne la fut que par l'avis que Monsieur de Montmorency lui en fit donner avant sa mort. Puy-laurens ne fut pas plutôt informé de cette découverte, qu'il se crut perdu s'il demuroit en France; & il n'entraîna son Maître hors du Royaume, que pour se mettre lui-même en sûreté. Tel fut le vrai motif de la retraite, ou plutôt de la fuite de Gaston, qui n'accusa le Cardinal de lui avoir manqué de parole, en faisant mourir le Duc de Montmorency, que pour faire illusion au Public.

Qui ne croiroit encore, en lisant la plupart des Historiens du regne de Louis XIII, que Gustave Adolphe, Roi de Suede, ne prît la résolution de porter la guerre en Allemagne, pour y soutenir la Ligue Protestante, que sur les instances, & par les intrigues du Cardinal de Richelieu? Il est vrai que ce Cardinal sut profiter habilement des armes de Gustave; mais il trouva ce Prince déjà résolu de passer en Allemagne, indépendamment de ses sollicitations & de ses intrigues.

Il y étoit appelé par les Princes Protestants, & par le mécontentement où il étoit de la Cour de Vienne, qui favorisoit ou-

vertement le Roi de Pologne son ennemi. L'argent qu'il reçut de la France, ne fut pas non plus le seul secours étranger qui le mit en état d'exécuter l'entreprise qu'il méditoit; il en reçut de l'Angleterre & de la Hollande. C'est ce que nous apprenons de la Reine Christine, sa fille, qui s'inscrit en faux contre les Historiens qui ont publié, que la France avoit été le premier & le seul mobile de l'expédition de Gustave.

Vie de
Christi-
ne, écri-
te par el-
le-même.

Plusieurs Historiens, non contents de vouloir pénétrer dans l'intérieur du Cabinet des Princes, qui leur est inconnu, portent la témérité jusqu'à vouloir découvrir ce qui se passe dans l'intérieur de leur ame; ils se forment d'abord une idée de leur caractère, à laquelle ils rapportent toutes leurs actions & tous leurs desseins, sans faire réflexion que les hommes ne le soutiennent pas toujours dans leur conduite; que s'il leur est ordinaire de suivre leur goût naturel, & de chercher leur intérêt, il y a une infinité d'occasions où ils démentent leurs propres inclinations; qu'il n'est pas toujours facile de démêler l'espece d'intérêt qui les fait agir; qu'il leur arrive quelquefois de sacrifier un intérêt actuel que l'on connoît, à un intérêt éloigné que l'on ne connoît pas, parce qu'il n'existe encore

qu'en idée & en espérance ; qu'enfin le cœur de l'homme est une espece d'énigme qui ne se devine point.

Ainsi, pour juger qu'un Prince, un Ministre, un Général d'Armée, a fait une certaine action, ou un certain choix, qu'il a dit une telle parole, ou donné un tel ordre par un tel motif, il faut en avoir des preuves, ou par son propre témoignage, ou par celui des personnes à qui l'on a tout sujet de croire qu'il a découvert ses véritables sentiments ; sans quoi vous ne donnerez plus que le récit de vos conjectures & de vos soupçons à ce Public, & à cette postérité, qui attend de vous des vérités certaines & incontestables.

Le Pere Daniel, par exemple, assure qu'Henri II haïssoit personnellement l'Empereur Charles V, & que le sujet de cette haine étoit, “ qu'étant en ôtage en Espagne, pour le Roi, son pere, Charles V
” en avoit mal usé à son égard, & avoit
” fait paroître beaucoup plus d'amitié &
” de considération pour le Duc d'Orléans,
” son cadet, que pour lui.

Mais il faudroit 1^o. avoir d'autres preuves de cette haine personnelle, que les guerres qu'il y eut entre ces deux Princes, puisqu'il y a eu tous les jours la guerre sans se haïr personnellement. 2^o. Le Pere

Daniel fonde le motif de cette haine sur des faits manifestement faux, puisque Charles de France, troisième fils de François I, & frere cadet de Henri, ne fut point envoyé en Espagne avec lui : les deux ôtages furent le Dauphin, fils aîné de François I; & Henri, que l'on nommoit Duc d'Orléans : il étoit donc impossible que l'Empereur Charles V en usât plus mal avec Henri qu'avec son frere cadet, (nommé Charles de France) qui n'alla pas en Espagne. S'il y avoit eu quelque différence dans le traitement qu'il fit à ces deux jeunes Princes, elle ne pouvoit être qu'en faveur du Dauphin, qui étoit l'aîné d'Henri, & non pour son frere cadet, qui étoit resté en France. 3°. C'étoit Henri que l'on nommoit alors Duc d'Orléans; ce nom ne fut donné à Charles de France, son frere cadet, qu'en 1536, après la mort du Dauphin François, leur aîné, lorsqu'Henri prit celui de Dauphin. C'est donc une faute grossiere de nommer le cadet d'Henri, Duc d'Orléans, dans le temps que les deux freres étoient en Espagne.

C'est ainsi que l'on s'égaré, quand on veut pénétrer trop avant dans les replis les plus secrets du cœur humain, pour y chercher les vrais motifs qui déterminent la conduite des Princes.

Lorsque Tacite nous rapporte les discours que les Empereurs faisoient dans le Sénat, & les diverses opinions des Sénateurs, on peut l'en croire; c'étoient des faits connus & publics: mais quand il nous dit, avec la même assurance, qu'Auguste ne choisit Tibere pour son successeur, que parce qu'il connoissoit tous les défauts de son caractère, & qu'il espéra que la comparaison que l'on en feroit avec lui, tourneroit à l'avantage de sa mémoire; il ne mérite pas, à beaucoup près, la même croyance. D'où a-t-il su cette particularité? à qui Auguste avoit-il avoué qu'il s'étoit conduit par ce motif dans une affaire où il s'agissoit de la destinée de l'Empire Romain, ou, pour mieux dire, de celle de l'Univers?

Auguste, qui l'avoit gouverné avec tant de douceur & de sagesse, étoit-il capable de vouloir rendre les Romains malheureux, pour s'assurer de leurs regrets, ou plutôt pour les augmenter? Tibere avoit certainement des qualités qui le rendoient propre au Gouvernement; il ne manquoit ni de génie, ni de valeur, ni de capacité dans l'art militaire; il en avoit donné des preuves pendant la vie d'Auguste, qui pouvoient justifier son choix. Etoit-il aisé de prévoir qu'il en abuseroit, & qu'il se ren-

droit odieux par ses cruautés ; & méprisable sur la fin de ses jours , par l'excès de ses débauches , & par son humeur sombre & farouche ? Il est bien plus naturel de penser que ses talents reconnus , joints aux sollicitations de l'Impératrice Livie , déterminèrent Auguste à le choisir pour son Successeur. Mais ce qui est simple & naturel , n'étoit pas du goût de Tacite , qui par le tour de son esprit , cherche à raffiner sur tout , & qui se plaît à répandre par-tout des réflexions qui ne sont pas toujours aussi vraies qu'elles sont fines & subtiles. Qui nous répondra de la vérité de celle qu'il a faite sur le choix d'Auguste ? Tout nous porte , au contraire , à la regarder comme une pensée fausse & satyrique , plus propre à flatter la malignité des Lecteurs qu'à les éclairer.

Le Cardinal de Retz , que l'on peut regarder comme le rival de Tacite , par cette multitude de réflexions fines & profondes qu'il a semées dans ses Mémoires , n'a pas manqué d'employer celle de Tacite , en parlant des vues du Cardinal de Richelieu , lorsqu'il fit donner le chapeau de Cardinal au Nonce Mazarin , dans le dessein de l'attacher à la France , & d'en faire un Ministre qui fût en état de lui succéder.

Richelieu , dit-il , *le fit Cardinal par le même esprit , à ce que l'on a cru , qui*

obligea Auguste à laisser à Tibere sa succession à l'Empire. Il n'ose cependant l'affurer positivement ; il se borne à dire qu'on l'a cru, & il fait d'ailleurs assez entendre qu'il le croyoit. Mais qui est-ce qui l'a cru, si ce n'est des gens ennemis déclarés & implacables de ces deux Ministres, des gens aveuglés par la haine, & incapables de rendre justice au mérite de deux hommes, très-dignes, à beaucoup d'égards, des places qu'ils ont occupées, & qui s'y sont acquis une réputation immortelle ? Quiconque aura étudié avec soin le caractère du premier, jugera qu'il n'étoit pas homme à proposer au Roi, pour remplir sa place, un Sujet médiocre, & peu propre à soutenir, après lui, la gloire & les intérêts de la France. Il est vrai que Mazarin étoit fort inférieur à Richelieu dans ce qui s'appelle l'art de gouverner ; mais il le surpassoit peut-être dans l'art de négocier avec les Cours étrangères. Il n'en faut point d'autre preuve que le Traité de Westphalie & celui des Pyrénées, qui seront toujours regardés comme des chefs-d'œuvres de sagesse & de politique.

Le Duc de la Rochefoucaut ne paroît pas plus équitable que Tacite, lorsqu'il dit dans le portrait du Cardinal de Retz, que la vie exemplaire & retirée qu'il mena sur

la fin de ses jours, ne fut qu'un sacrifice fait à son orgueil, sous prétexte de dévotion.

Juger ainsi des intentions cachées, quand elles ne se montrent pas à l'extérieur, & qu'elles ne peuvent être prouvées par aucune action connue qui les décele, ce n'est pas écrire une Histoire, c'est composer une satire; ce n'est pas parler en Historien, mais en ennemi; c'est substituer le langage de la haine à celui de la vérité.

Gardez-vous donc, en écrivant l'Histoire, d'ajouter foi aux discours de ces Ecrivains hardis & téméraires, qui parlent avec assurance d'une infinité d'actions secrètes & d'intentions cachées, dont ils n'ont ni ne peuvent avoir aucune preuve. Parce qu'il est arrivé quelquefois, que des intrigues d'amour & de galanterie ont été la cause & le principe de certains événements, ils regardent les sentimens que l'amour inspire, comme un ressort universel, qui fait tout mouvoir, & qui décide de tout dans les Cours des Princes. Il est vrai qu'on remarque dans l'Histoire des temps & des circonstances, où cette passion n'a que trop influé dans la conduite & dans la décision des plus grandes affaires; mais tous les temps & tous les personnages ne se ressemblent pas, & c'est une étrange erreur

de s'imaginer que l'on s'est conduit dans toutes les occasions par le même principe.

On prétend, par exemple, que Marie, Reine d'Angleterre, fille d'Henri VIII, ne persécuta sa sœur Elizabeth, que parce qu'elle étoit jalouse de sa beauté; tandis qu'il est prouvé, par une infinité de Pièces authentiques, qu'Elizabeth ne fut mise à la Tour de Londres, & menacée de porter sa tête sur un échafaud, que parce qu'elle ne cessoit de cabaler contre la Reine Marie, pour lui enlever la Couronne d'Angleterre; & que, non contente de la surpasser en beauté, elle travailloit encore à renverser sa puissance.

On n'a pas rendu plus de justice à Elizabeth, quand on a dit qu'elle ne fit trancher la tête au Comte d'Essex, que parce qu'elle le regardoit comme un amant perfide qui l'avoit abandonnée. Ce motif peut trouver place dans une Tragédie ou dans un Roman, mais-il ne peut être admis dans l'Histoire, quand on fait réflexion qu'Elizabeth, alors âgée de 68 ans, étoit déjà bien loin de l'âge où l'on s'occupe de la galanterie. On sait d'ailleurs que le Comte d'Essex, fier de son mérite & de son ancienne faveur, étoit devenu un sujet indocile, & même audacieux, qui avoit osé former un parti dans l'Etat, & qui venoit

d'exciter dans la Ville de Londres une sédition, dont on peut voir le détail dans l'Histoire de M. de Thou.

On n'a pas été mieux fondé à dire, que le Duc de Bouquinkam se fit battre dans l'Isle de Ré, par complaisance pour la Reine Anne d'Autriche, qu'il ne voyoit plus; parce que cette Reine, à la sollicitation du Cardinal de Richelieu, lui avoit écrit pour l'engager à sacrifier sa réputation & les intérêts de la Couronne d'Angleterre au desir qu'il avoit de lui plaire.

On fait qu'Anne d'Autriche fut toujours brouillée irréconciliablement avec Richelieu, depuis l'affaire de Chalais, qui avoit précédé la descente des Anglois dans l'Isle de Ré, parce qu'elle avoit essuyé dans le cours de cette affaire, des accusations & des outrages qui ne se pardonnent point.

Comment auroit-elle osé avouer au Cardinal, son ennemi, qu'elle avoit conservé sur l'esprit du Duc de Bouquinkam, ce pouvoir absolu, qui suppose des foiblesses réciproques, ou du moins des complaisances qui donnent lieu d'espérer qu'elles pourront le devenir?

Il est vrai que le Duc de Bouquinkam avoit été vivement frappé de la beauté d'Anne d'Autriche, dans le voyage qu'il fit en France l'an 1625, & qu'il fut assez

hardi pour lui déclarer sa passion. Voici ce qu'on lit là-dessus dans les Mémoires de la Porte.

Pendant le séjour que la Cour fit à Amiens, “ la Reine logea dans une mai-
” son où il y avoit un grand jardin, le long
” de la riviere de Somme. La Cour s’y
” promenoit tous les soirs; & il y arriva
” une chose qui a bien donné occasion
” aux médifants d’exercer leur malignité.
” Un soir que le temps étoit fort serein,
” la Reine, qui aimoit fort à se promener
” tard, étant au jardin, le Duc de Bou-
” quinkam la menoit, & Mylord Rich-
” menoit Madame de Chevreuse: après
” s’être bien promené, la Reine se reposa
” quelque rems, & toutes les Dames
” aussi; puis elle se leva, & dans le tour-
” nant d’une autre allée, où les Dames
” ne la suivirent pas sitôt, le Duc de Bou-
” quinkam, se voyant seul avec elle, à la
” faveur de l’obscurité qui commençoit à
” chasser la lumiere, s’émancipa, fort in-
” solemment, à vouloir caresser la Reine,
” qui en même temps *fit un cri, auquel*
” *tout le monde accourut.* Putange, pre-
” mier Ecuyer de la Reine, arriva le pre-
” mier, & arrêta le Duc, qui se trouva fort
” embarrassé; & les suites en eussent été
” dangereuses pour lui, si Putange ne l’eût

„ laissé aller. Tout le monde arriva là-def-
„ sus; le Duc s'évada; & il fut résolu d'af-
„ soupir la chose autant que l'on pourroit.

Quand même ce fait seroit exactement vrai dans toutes ses circonstances, y voit-on la moindre preuve que la Reine fût capable de répondre à la passion de ce Seigneur Anglois? Il semble plutôt que l'on pourroit s'en servir pour prouver le contraire. On en peut conclure, à la vérité, que Bouquinkam fut extrêmement passionné pour Anne d'Autriche, & qu'il fut assez hardi pour le lui faire connoître: mais s'enfuit-il de là qu'elle ait eu pour lui les mêmes sentimens, ni qu'elle eût conservé des liaisons intimes avec lui, depuis le retour de ce Duc en Angleterre? ce qui seroit absolument nécessaire pour prouver qu'il fit échouer, pour lui plaire, l'expédition de l'Isle de Ré; encore faudroit-il pouvoir se persuader, qu'elle avoit avoué cette liaison & cette correspondance secreete au Cardinal de Richelieu, qu'elle haïssoit à mort, & qu'elle a toujours craint & détesté depuis l'affaire de Chalais, jusqu'à la fin de ses jours.

Mais on veut mettre de l'amour & de la galanterie par-tout; & si l'on se plaint quelquefois, avec raison, que l'on en a trop mis dans nos Tragédies, où l'on n'exige que

la vraisemblance, comment pourroit-on en souffrir l'excès dans l'Histoire, qui n'admet que la plus exacte vérité?

CHAPITRE IV.

Qu'il n'est pas permis à un Historien de s'écarter de la vérité dans les plus petites choses.

QUand vous écrivez l'Histoire, vous êtes responsable de tout ce que vous rapportez, à votre siècle & aux siècles à venir; vous leur devez la vérité dans toute sa pureté, sans altération & sans mélange. Ne dites donc jamais, ce n'est qu'une minutie, qui n'est d'aucune conséquence, pour la vérité de l'Histoire en général; il importe peu qu'elle soit vraie ou fausse. Désabusez-vous, on ne vous pardonnera aucune espèce d'erreur & de fausseté: si l'on vous trouve infidèle dans les plus petites choses, on en conclura que vous pouvez l'être également dans les grandes; & la défiance que cette légère infidélité vous attire, se répandra quelquefois sur la totalité de votre Ouvrage. Le Public ne se contente pas d'être sévère, il est quelquefois injuste dans ses jugements. Car, de ce